

# Procès-verbal N°24 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 23 Janvier 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON,
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)**  
**Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.**  
**A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.**  
**(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°23 de la réunion du Jeudi 16 Janvier 2025.

## RAPPEL COUPE GARD LOZERE 1/16<sup>ème</sup> DE FINALE

Suite à la qualification des clubs de NÎMES OL, AV.S ROUSSON, FC VAUVERT, EP VERGEZE pour les 1/16<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Occitanie, les rencontres ci-dessous se joueront en semaine sur un terrain avec un éclairage homologué minimum E7 (Art N°65 des RG et Annexe 3 Article 8 de la Coupe GARD LOZERE) sinon fournir un terrain de repli.

Au vu des éléments calendaires et de la chronologie de la suite de la compétition, le tirage au sort des 1/8<sup>ème</sup> de Finale aura lieu le 13 Février 2025 avec la présence des clubs qualifiés et la remise de maillots. **(Match des 1/8<sup>ème</sup> de finale le 02 Mars 2025).**

La commission programme les rencontres ci-dessous au 12 Février 2025 à 20h00.

Possibilité d'avancer la rencontre avec l'accord des deux clubs.

La commission demande aux clubs concernés de faire parvenir au plus tôt les dispositions prises pour jouer ces rencontres.

Sont programmées le 12 Février 2025 à 20h00.

- N°53070012 ST.O AIMARGUES (R2) / E.P VERGEZE (R3)
- N°53070008 AV.S ROUSSON (R2) / NÎMES OL (R1)
- N°53070004 F.C MOUSSAC 1 (D1) / F.C VAUVERT (R1)

## COUPE ANDRE GRANIER

À la suite d'un oubli du District Gard-Lozère concernant la prise en compte de l'engagement du club de BOISSET ET GAUJAC en Coupe André GRANIER, le Comité Directeur, dans son procès-verbal décide de dispenser le club de BOISSET ET GAUJAC de ce 2° Tour de cadrage et de le reverser directement au prochain tour de cadrage.



## COUPE GARD LOZERE 1/32<sup>ème</sup> DE FINALE

Suite à la qualification pour les 1/16<sup>ème</sup> de finale de U.S MONOBLET

Match : N°9 N°53070007 LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / U.S MONOBLET (R3)

## COUPE ANDRE GRANIER TOUR N°2

Mise à jour du tour N°2, suite à l'élimination de FC TAVEL 1 (D4) en 1/32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Gard Lozère :

Match : N° 1 FC TAVEL 1 (D4) / F.C SALINDRES 1 (D3)

## FORFAIT NOTIFIE A L'AVANCE

### Dépt 1

Match : N° 28528274 du 26/01/2025

LES STE MARIES DE LA MER 1 (D1) / C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1)

Suite au courriel du Secrétariat le club des STE MARIES DE LA MER nous informe que par un manque d'effectifs ils ne pourront recevoir le club de C.A. BESSÈGEOIS.

**Match perdu par forfait aux STE MARIES DE LA MER.**

### Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550287 du 26/01/2025

J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 2 (D4) / A.S VENEJAN 1 (D4)

Suite au courriel du Secrétariat le club d'A.S VENEJAN nous informe que par un manque d'effectifs ils ne se déplaceront pas à J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON.

**Match perdu par forfait à A.S VENEJAN 1 (D4).**

## FORFAIT GENERAL

- Suite à 3 forfaits en championnat :

Le 17/11/2024 contre A.S ST PRIVAT 1 (D1)

Le 12/01/2025 contre U.S.S AIGUES MORTES 2 (D1)

Le 26/01/2025 contre C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1)

**LES STE MARIES DE LA MER 1 (D1) est déclaré FORFAIT GENERAL**

Les points pris par les équipes ayant rencontrées LES STE MARIES DE LA MER sont retirés.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée ou elle devait rencontrer LES STE MARIES DE LA MER.

**Le classement de la D1 est modifié en conséquence.**

## RETOUR COMMISSION D'APPEL

### Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540316 du 08/12/2024

F.C BAGNOLS ESCANAUX 1 (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)

**Décision confirmée dans toutes les dispositions.**

## RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

### Dépt 2 Poule B

Match : N° 28536942 du 01/12/2024

LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / AV.S ROUSSON 2 (D2)

**Match perdu par pénalité à LE VIGAN P.V.A.F.C 1.**



## RETOUR COMMISSION CSR DISCIPLINAIRE

### Dépt 3 Poule C

Match : N° 28536805 du 17/11/2024

U.S. GARONNAISE 2 (D3) / R.C GENERAC 2 (D3)

**Match perdu par pénalité a U.S. GARONNAISE 2.**

## RETOUR COMMISSION CSR

### Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537535 du 12/01/2025

LM/STA SEDISUD 1 (D3) / S.C ANDUZE 2 (D3)

**Confirme le résultat acquis sur le terrain.**

## FMI

### Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550286 du 12/01/2025

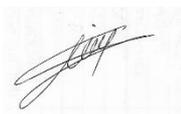
A.S VENEJAN 1 (D4) / U.S BOUILLARGUES 2 (D4)

Feuille de Match transmis hors délai amende de 25€ au club d'A.S VENEJAN (Art 53 et 72.3 des RG).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



### La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER

